



Jardineries et
Graineteries



SOLUTION SANTÉ

**Protégez vos salariés avec
la complémentaire santé
dédiée à votre profession !**



Conforme à votre
Convention Collective
et choisie par vos
partenaires sociaux



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés



Solution santé Agricola Jardineries et Graineteries

Vous souhaitez offrir à vos salariés bien plus qu'une simple couverture santé ?

Avec **la complémentaire santé AGRICA dédiée à votre branche**, vous leur assurez une protection solide, complète et adaptée à leurs besoins, qu'ils soient cadres ou non cadres.

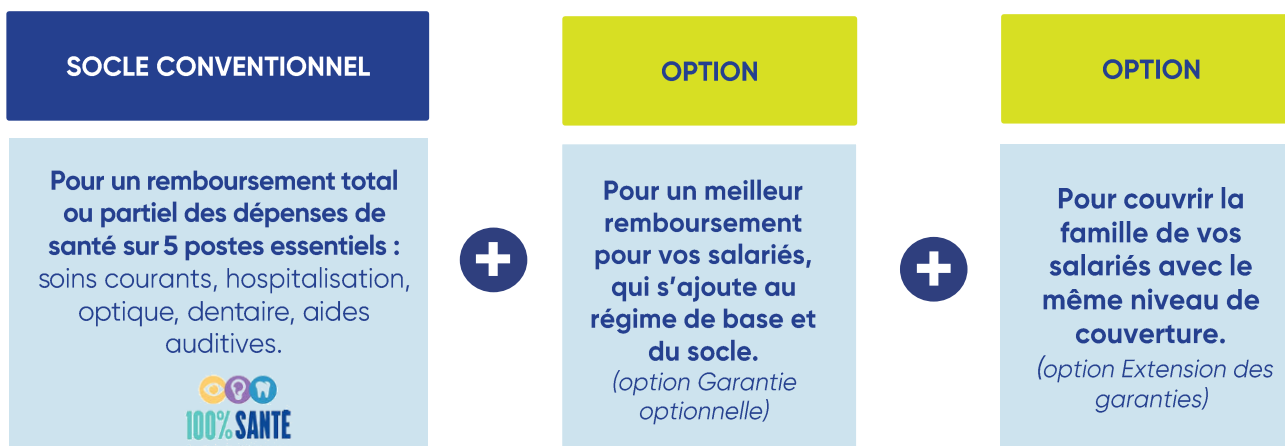
Et pour vous, **c'est la sérénité** : cette solution est pleinement **conforme aux obligations conventionnelles** définies par les partenaires sociaux de votre branche.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ADAPTÉE À VOS SALARIÉS



▪ Vous choisissez le niveau de couverture pour vos salariés

Vous avez la possibilité d'ajouter au socle conventionnel obligatoire, une à deux options : l'une pour améliorer les garanties de vos salariés, et l'autre pour couvrir leurs ayants droit. Ces options seront obligatoires pour tous les salariés concernés par le contrat de santé.



Bon à savoir : L'affiliation de vos salariés s'effectue sans questionnaire ni examen médical.

▪ Vous pouvez laisser à vos salariés le choix des options

Vos salariés peuvent compléter les garanties que vous avez choisies en souscrivant aux options, de manière facultative. Les options accessibles dépendront de votre choix initial.



Bon à savoir : Le coût des options facultatives restera entièrement aux frais des salariés. Le niveau de couverture des proches sera identique à celui du salarié.



DES SERVICES INCLUS POUR UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET



▪ Un réseau de partenaires de qualité, à tarif négocié



Un réseau de soins en optique, dentaire et audiologie permettant de supprimer ou de réduire le reste à charge, tout en garantissant des équipements de qualité auprès de nos partenaires du réseau Carte Blanche.



Le tiers payant permet à vos salariés d'être dispensés de l'avance de frais chez les professionnels de santé, leur offrant un accès plus simple et plus serein aux soins.

▪ Des prestations d'assistance adaptés aux besoins de vos salariés et de leurs familles



En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation de longue durée : aide-ménagère, livraison de repas et de médicaments, garde d'enfants....



Hospizen : un accompagnement personnalisé réalisé par des experts avant, pendant et après l'hospitalisation (conseils médicaux et administratifs.)



La téléconsultation médicale : des consultations avec un médecin, 24h/24 et 7 j/7, par téléphone et/ou par le biais d'une application web.



Mon coach bien-être : prévention santé, bilan alimentaire, échange avec un diététicien, coach sportif....

▪ Des actions qui font la différence dans le quotidien de vos salariés



Des dispositifs de prévention pensés pour accompagner votre entreprise pour renforcer le bien-être au travail selon différentes thématiques :

- Santé et sécurité au travail
- Qualité de vie et conditions de travail
- Campagnes santé
- Gestion de crise.



L'action sociale pour vos salariés en difficulté. En toute confidentialité, nos conseillers sociaux adaptent les aides individuelles selon la situation :

- Aléas de la vie (accident, maladie, handicap...)
- Soutien financier (suite à des problèmes de santé et/ou rupture sociales...)
- Soutien familial (aide aux aidants, ...)

La plupart de ces aides sont soumises à condition de ressources.



Vos partenaires sociaux ont choisi Agrica pour protéger vos salariés en santé !



LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

- Un contrat conforme à vos obligations légales et conventionnelles, à tarif négocié.
- Des avantages fiscaux et sociaux liés aux contrats collectifs solidaires et responsables.
- Un espace client entreprise pour faciliter votre gestion au quotidien.
- Une meilleure fidélisation de vos salariés grâce à une couverture en santé de qualité, renforçant l'attractivité de votre entreprise.



LES AVANTAGES POUR VOS SALARIÉS

- La possibilité de conserver leurs garanties jusqu'à 12 mois en cas de chômage (portabilité).
- Un espace client pour suivre facilement leurs remboursements et accéder à des services en ligne pour faciliter leurs démarches.
- Des services pour les accompagner au quotidien (assistance, réseau de soins, dispositif d'aides en cas de coups durs).

DÉCOUVREZ LES TARIFS DE LA SOLUTION SANTÉ AGRICA JARDINERIES ET GRAINETERIES

		SOCLE CONVENTIONNEL	GARANTIE OPTIONNELLE*	SOCLE CONVENTIONNEL	GARANTIE OPTIONNELLE*
en % du PMSS**		RÉGIME GÉNÉRAL		RÉGIME AGRICOLE	
Hors Alsace Moselle	Adulte	1,05%	0,34%	0,99%	0,31%
	Enfant***	0,61%	0,20%	0,57%	0,19%
Alsace Moselle	Adulte	0,52%	0,34%	0,50%	0,31%
	Enfant***	0,28%	0,20%	0,26%	0,19%

Pour l'affiliation obligatoire de vos salariés, la cotisation entreprise est cofinancée par vous-même et votre salarié, avec une prise en charge minimum de 50% par l'employeur. Le tarif de la garantie optionnelle s'ajoute à celle du socle.

*La cotisation de la garantie optionnelle s'ajoute à celle du socle. **PMSS correspond au Plafond Mensuel de Sécurité Sociale. ***Gratuité à compter du 3^{ème} enfant.

Agrica met son expertise du monde agricole au service des entreprises comme la vôtre.

Nos conseillers peuvent également réaliser un diagnostic personnalisé en **prévoyance, épargne retraite et épargne salariale**, pensés pour répondre aux besoins de votre entreprise et de vos salariés.

Vous souhaitez
en savoir  ?



Contactez un conseiller expert AGRICA!

Consultez les coordonnées des agences AGRICA sur www.groupagric.com rubrique « Contactez-nous »